

# Tensions au sein de la médico-mut

**L'Absym a recalé l'idée d'appliquer une indexation différenciée des honoraires médicaux. La radiologie et la biologie clinique sont particulièrement concernées.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Va-t-on revivre le même scénario qu'il y a un an avec des honoraires laissés à la libre appréciation des médecins, faute d'accord au sein de la commission nationale médico-mutualiste (médico-mut)?

Entre les associations de praticiens et les mutuelles, censées s'accorder tous les deux ans sur le montant des honoraires, l'atmosphère s'est en effet brusquement tendue. En cause, une proposition du président de la médico-mut Jo De Cock visant à indexer les honoraires de manière différenciée selon les actes et les spécialités.

Petit retour en arrière pour bien comprendre. Le 9 octobre dernier, le conseil général de l'Inami avalise un budget 2018 qui prévoit une hausse des honoraires des médecins de 1,68%, soit une enveloppe de 142 millions d'euros. Mais comme il y a eu un dépassement budgétaire en 2017 de 29,8 millions d'euros et que le gouvernement a imposé 6 millions d'euros d'économies, il ne reste plus que 106 millions d'euros à répartir, soit une progression des honoraires de

seulement 1,27%.

## **Indexation différenciée**

Jo De Cock a proposé d'appliquer une indexation différenciée, en privilégiant les consultations (indexation de 1,5%), au détriment de la radiologie, de la biologie clinique ou du dossier médical global où les honoraires seraient purement et simplement gelés.

Inacceptable, juge l'Absym, qui exige au contraire une indexation linéaire, c'est-à-dire la même pour tout le monde. *«Les généralistes ont également dépassé leur budget. La responsabilité du dépassement réside chez tous les médecins»*, estime Marc Moens, président de l'Absym.

Du côté des généralistes, Marcel Bauval, vice-président du Cartel-GBO, estime pour sa part que les indexations linéaires ne sont jamais souhaitables. *«Lorsqu'on mène une politique de santé, on fixe des objectifs et en conséquence, on cible des catégories de praticiens ou certains actes plutôt que d'autres.»*

À ses yeux, s'il faut faire des économies, c'est sur *«les volumes d'actes techniques plutôt que sur les honoraires»*. Or on sait que la radiologie et la biologie clinique génèrent beaucoup d'actes techniques. Et s'il faut donner un coup de pouce quelque part, ce sont *«les actes intellectuels»* qu'il faut valoriser, estime Marcel Bauval.

À ce stade, rien n'est toutefois décidé, et les principaux protagonistes ont prévu de se revoir prochainement, peut-être dès lundi.

**«La responsabilité du dépassement est chez tous les médecins.»**

**MARC MOENS**